

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

—

STANDARD PEFC

Dans le cadre du système PEFC, la direction s'engage à :

- Promouvoir les produits provenant de forêts respectant les principes de la gestion durable ;
- Assurer la formation du personnel impliqué dans la chaîne de contrôle ;
- Faire appliquer la présente procédure pour assurer la conformité aux exigences de PEFC ;
- Ne pas utiliser en connaissance de cause de bois issu de sources controversées et effectuer les vérifications auprès des fournisseurs ;
- Accepter les contrôles sur site ou documentaires prévus dans le cadre de cette certification ;
- Encourager ses fournisseurs à adhérer à la démarche PEFC ;
- Effectuer des revues de direction du système PEFC mise en œuvre ;
- Respecter les exigences sociales et d'hygiène et de sécurité par la signature du document PEFC validé par le conseil d'administration de PEFC France.

Fait à Urmatt, le 28 novembre 2023

Marc SIAT,
Directeur Général

